



COMMUNE DE PETOSSE
239 Rue Du Chat Ferré
85570 PETOSSE

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT
COMMUNAL «LES VIGNES 3»

PERMIS D'AMENAGER

- PA 15.1

Dossier d'évaluation des incidences

Natura 2000

*En application de l'article R414-23 du Code
de l'environnement*

**Aménagement d'un lotissement communal
PETOSSE
Lieu-dit : « Les Vignes 3 et 4 »,**

Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000
*En application de l'article R414-23 du Code de
l'environnement*

Concept Ingénierie
347, Ave de Limoges
B.P. 133
79 005 NIORT Cedex
Tél. : 05.49.77.32.76 – Fax : 05.49.77.32.70
info@concept-ingenierie.com
www.concept-ingenierie.com

un service de la SAFER POITOU-CHARENTES

Date : Aout 2013

Etabli par : Nathalie Pérelle

SOMMAIRE

1	DEMANDEUR	3
2	CARACTERISTIQUES DU PROJET	3
2.1	LOCALISATION.....	3
2.2	DESCRIPTION DU PROJET LES VIGNES 3 ET 4	4
2.3	PLAN DE COMPOSITION DU LOTISSEMENT LES VIGNES 3 ET 4	4
3	SITUATION PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000	6
4	PRESENTATION DES ZONES NATURA 2000.....	8
4.1	DESCRIPTION DE LA SIC « MARAIS POITEVIN »	8
4.2	DESCRIPTION DE LA ZPS FR 5410100 « MARAIS POITEVIN »	9
4.3	DESCRIPTION DE LA ZPS FR 5212011 « PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE »	14
5	DONNEES AVIFAUNE DE LA COMMUNE DE PETOSSE	16
6	EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000.....	17
7	CE QUI EST FAIT EN FAVEUR DE LA PRESERVATION.....	18
7.1	EFFETS TEMPORAIRES EN PHASE TRAVAUX.....	18
7.2	EFFETS PERMANENTS.....	18
8	CONCLUSION SUR L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000 ET EXISTENCE OU NON D'EFFETS DOMMAGEABLES RESIDUELS.....	19

Avant-propos

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne (article 6 paragraphe 3 de la directive « habitats, faune, flore ») pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (c'est-à-dire aux habitats naturels, d'espèces, espèces végétales et animales) des sites Natura 2000, désignés au titre, soit de la directive « oiseaux », soit de la directive « habitats, faune, flore ».

Les projets d'aménagement susceptibles de porter atteinte à un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'un volet complémentaire d'analyse préalable et approprié des incidences.

L'article R. 414-23 du Code de l'environnement définit le contenu dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

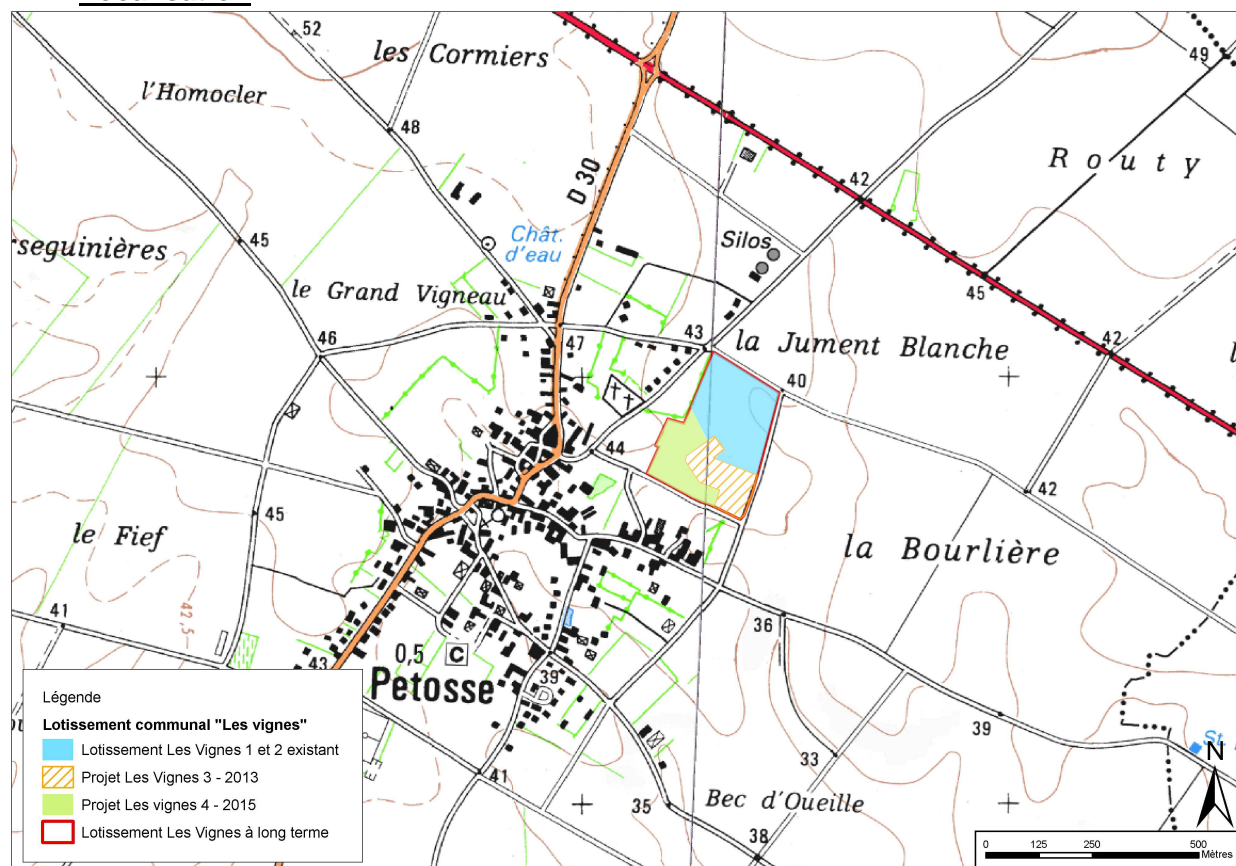
1 Demandeur

NOM : Mr Jacques PAILLAT Maire
 Adresse : 239 rue du Chat Ferré
 85570 PETOSSE

2 Caractéristiques du projet

Le projet de lotissement communal « les Vignes » s'intègre dans le développement de l'urbanisation de la commune. **La superficie totale du lotissement envisagé à terme est de 6.9 Ha** (pour les 4 tranches).

2.1 Localisation



Le lotissement projeté est situé au Nord-Est du bourg, il fait la liaison entre deux zones d'urbanisation linéaire le long des axes de circulation. Il complète l'urbanisation du bourg en joignant le centre bourg aux lotissements existants.

Actuellement, les tranches 1 et 2 sont réalisées, les travaux concernent les tranches 3 et 4 à venir.

2.2 Description du projet les Vignes 3 et 4

Grands principes d'aménagement retenus :

- Habitat limité à **R+1**,
- **Découpage parcellaire non uniforme**,
- **Accueillir différents profils de population** en proposant des tailles de lots variées : jeunes couples, familles, retraités...,
- **Intégrations de préconisations environnementales et énergétiques**,
- **Préserver la qualité du cadre de vie sur la commune** : liaisons piétonnes, aménagements paysagers...
- **Limiter les impacts sur l'environnement** : consommation moindre d'espace, imperméabilisation des sols limitée, plantations, conservation des haies et arbres existants.
- Proposer une **architecture bioclimatique**.

Sur cette base, le pétitionnaire réalisera les travaux suivants :

Les lotissements des Vignes 3 et 4 seront réalisés à suivre et desservis par une voirie interne et raccordé aux réseaux dans la continuité du lotissement « les Vignes 1 et 2 ».

Principes d'aménagement communs :

- Une voirie de desserte hiérarchisée,
- La création de cheminements doux sécurisés,
- La viabilisation de la totalité des lots, avec la pose des réseaux eau potable, électrique, et télécommunication,
- La mise en place des réseaux de collecte des eaux pluviales de la voirie par des noues d'infiltration, couplées à des puits d'infiltration dans les points bas.
- La collecte et l'évacuation des eaux pluviales des lots seront gérées à la parcelle à la charge des constructeurs par la mise en place de fosses d'infiltration ou équivalent.
- L'assainissement des eaux usées est à la charge des constructeurs par mise en place d'une filière d'assainissement autonome adaptée.

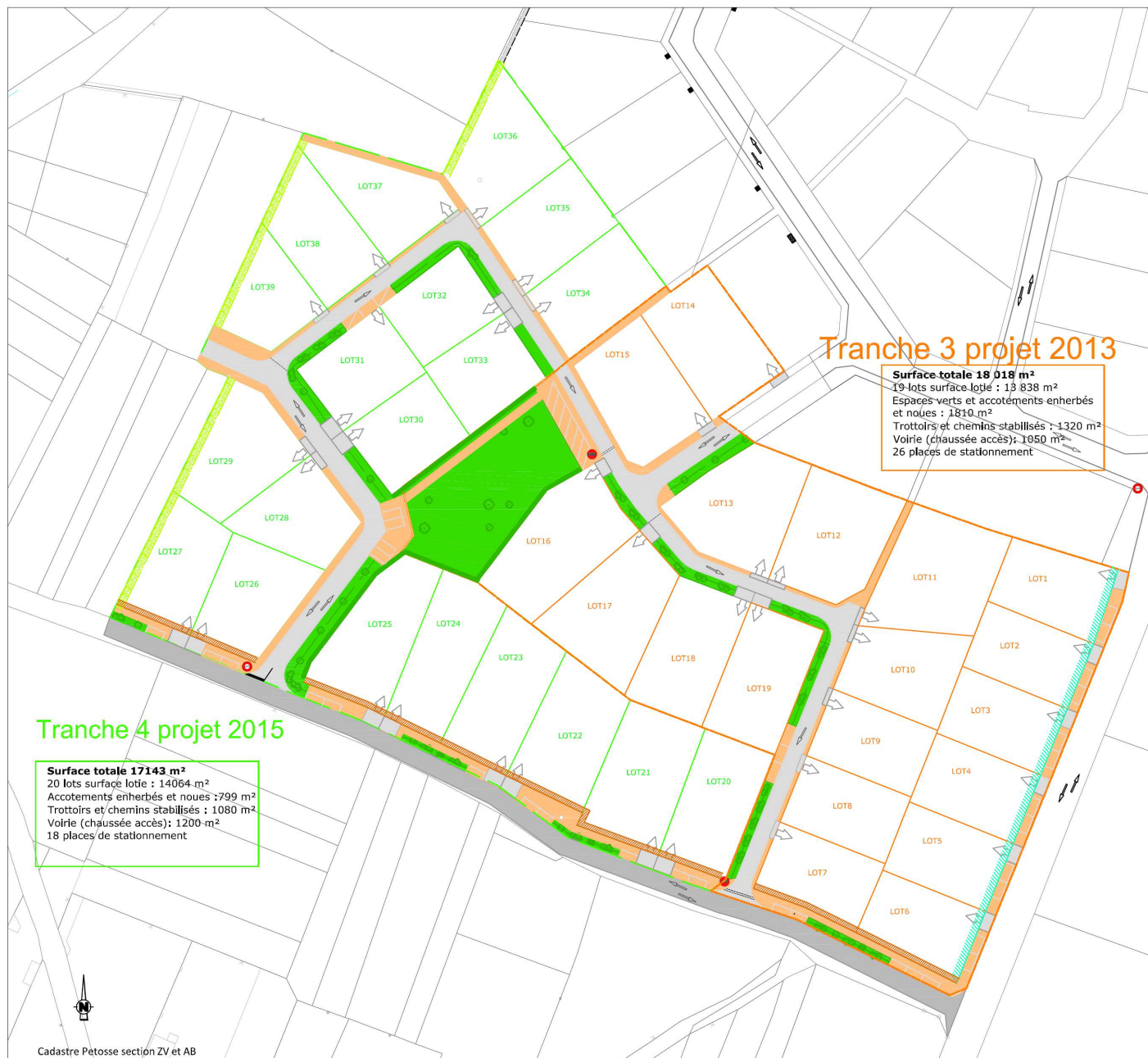
Les Vignes 3 les travaux prévus fin 2013 comprendront :

- La création de 19 lots,
- Un accès sur la voie de ceinture,
- La création d'un espace vert pour une surface totale d'environ 1270 m²,

Les Vignes 4 les travaux prévus en 2015 comprendront :

- La création de 20 lots,
- Un accès sur la voie de ceinture.

2.3 Plan de composition du lotissement Les vignes 3 et 4



Tranche 3 projet 2013

Surface totale 18 018 m²
 19 lots surface lotie : 13 838 m²
 Espaces verts et accotements enherbés et noues : 1 810 m²
 Trottoirs et chemins stabilisés : 1 320 m²
 Voirie (chaussée accès) : 1 050 m²
 26 places de stationnement

Tranche 4 projet 2015

Surface totale 17 143 m²
 20 lots surface lotie : 14 064 m²
 Accotements enherbés et noues : 799 m²
 Trottoirs et chemins stabilisés : 1 080 m²
 Voirie (chaussée accès) : 1 200 m²
 18 places de stationnement



Département de la Vendée
 Commune de PETOSSE
 Lotissement communal
 "les Vignes 3 ET 4"

PLAN de MASSE

Légende :

- Lots Tranche 3
- Lots Tranche 4
- Arbres et arbustes à planter
- Hale champêtre a planter
- Accotements stabilisés; trottoir et cheminements piéton
- Accotements enherbés, Noues enherbées Plantées
- Voirie de desserte interne et accès
- Voirie de ceinture
- Typologie des clôtures cf. Art.12 PA10**
- clôture de type A (hale <2m)
- clôture de type B (jardin ouvert <0.70m)
- clôture de type D (muret <1 m +hale <1.70m)

Echelle : 1/1000

Etabli par : N. PERELLE
 Date : 02/09/2013
 Commentaires :

Concept Ingénierie
 347 Avenue de Limoges CS 68640
 79026 NIORT CEDEX
 Tél : 05.49.77.32.76 - Fax : 05.49.77.32.70
info@concept-ingenierie.com
 un service de la SAFER POITOU-CHARENTES

Cadastre Petosse section ZV et AB

3 Situation par rapport aux zones Natura 2000

Les distances du projet aux zones Natura 2000 sont les suivantes :

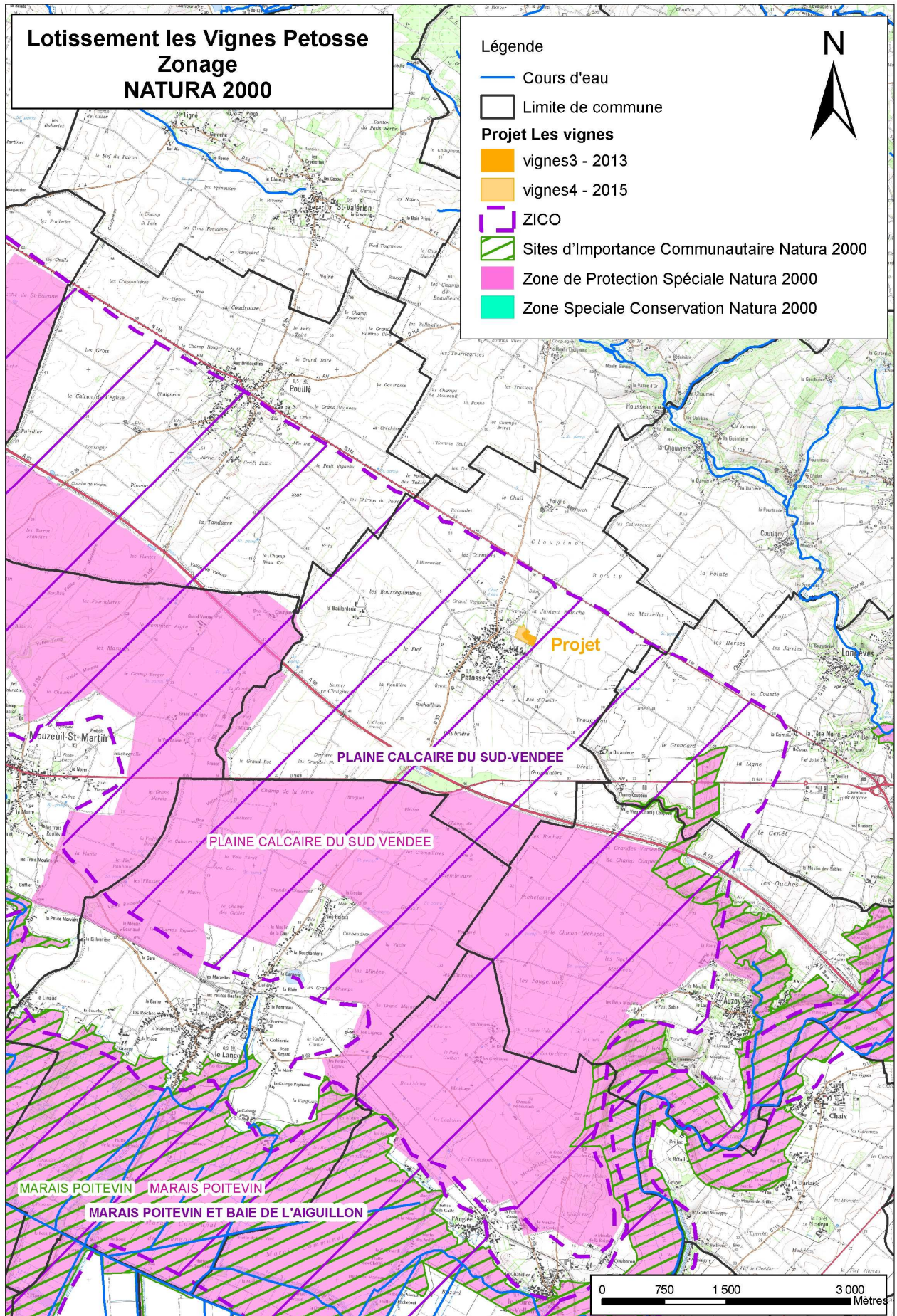
- 2 kms de la **ZPS « PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE »- FR 5212011**
- 2.5 kms de la **ZPS « Marais Poitevin »- FR 5410100**, et de la **SIC « MARAIS POITEVIN »- FR 5200659**

Les 2 sites sont des **zones de protection spéciale (ZPS)** qui ont été créées en application de la **directive européenne 79/409/CEE** (Directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Et le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) est une zone désignée au titre de la **directive européenne 92/43/CEE** (Directive habitats) visant à maintenir ou à rétablir le bon état de conservation de certains habitats et espèces (animales et végétales), considérés comme menacés, vulnérables ou rares dans la ou les régions biogéographiques concernées.

On note que le site est inclus dans la ZICO « « PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE » qui a servi de base à la délimitation de la ZPS du même nom.

La carte suivante présente la situation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 :



4 Présentation des zones Natura 2000

4.1 Description de la SIC « Marais Poitevin »

(Sources : DREAL Pays de Loire, réseau Natura 2000, INPN)

Le Marais Poitevin est l'une des grandes zones humides du littoral atlantique.

On retrouve une grande diversité de formations végétales : herbiers à Zostères (habitat OSPAR), végétation aquatique des eaux saumâtres et douces, riche végétation halophytique au niveau de la haute slikke, du schorre et en bordure des voies d'eau, dunes mobiles et fixées à zonations typiques, dunes boisées, pelouses calcicoles avec de nombreuses orchidées, prairies humides encore bien conservées dans la zone des marais mouillés.

La faune y est intéressante avec notamment une population de loutres réparties dans l'ensemble du réseau de voies d'eau naturelles et artificielles.

4.1.1 Caractéristiques :

C'est un très vaste ensemble regroupant d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière-littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Des affleurements calcaires se rencontrent à la périphérie du site et sous forme d'îles au centre des marais. Entre la zone des "marais mouillés" et les secteurs littoraux de la baie de l'Aiguillon-Pointe d'Arçay, inclus dans le projet de S.I.C., les anciens marais ont subi une poldérisation et une mise en valeur par des systèmes agricoles intensifs.

Caractère général du site :

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35%
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	15%
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	10%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Dunes, Plages de sables, Machair	5%
Forêts de résineux	5%
Autres terres arables	5%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Mer, Bras de Mer	5%
Pelouses sèches, Steppes	3%

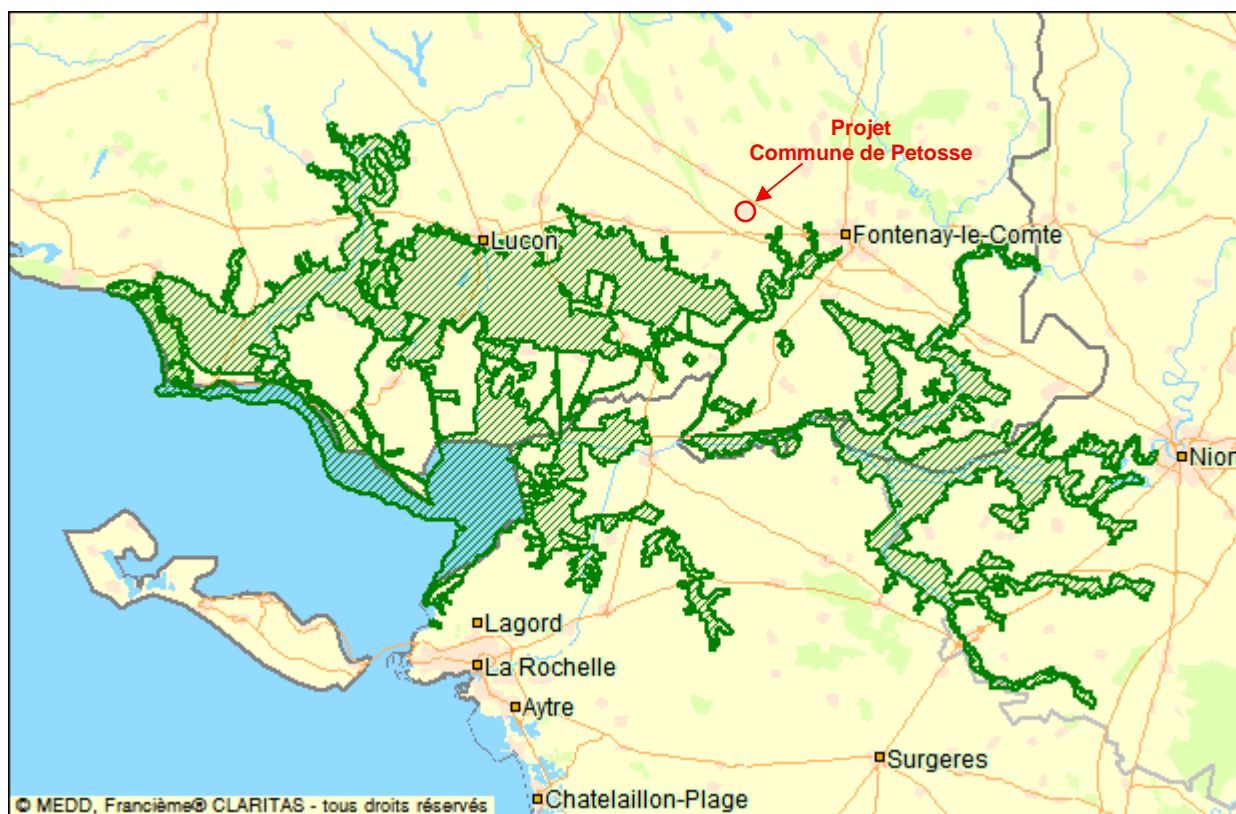
4.1.2 Vulnérabilité :

L'état de conservation est préoccupant. On constate en effet depuis de nombreuses années une régression importante des surfaces de prairies humides, de milieux saumâtres et des milieux aquatiques, liée aux mises en cultures et aux aménagements hydrauliques : drainage, irrigation des terres cultivées entraînant un assèchement précoce des marais.

La zone littorale est soumise à une forte pression touristique entraînant des dégradations directes (piétinement des systèmes dunaires, notamment) et indirectes (urbanisation, aménagements divers).

4.2 Description de la ZPS FR 5410100 « Marais Poitevin »

(Sources : DREAL Pays de Loire, réseau Natura 2000, INPN)



Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- ✓ une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacés vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) ;
- ✓ une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- ✓ une zone "interne" (la "Venise Verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines. Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage).

Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.

Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003.

4.2.1 Qualité et importance

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- ✓ premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- ✓ site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardon de Belon et l'Avocette élégante) ;
- ✓ site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- ✓ site important pour la migration de la Spatule blanche et des sternes.

Composition du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	40 %
Autres terres arables	38 %
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	12 %
Forêts caducifoliées	3 %
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	3 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
Forêts de résineux	1 %
Mer, Bras de Mer	1 %
Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0 %

Espèces végétales et animales présentes Oiseaux

<u>Aigrette garzette</u> (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
<u>Alouette calandrelle</u> (<i>Calandrella brachydactyla</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Avocette élégante</u> (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Balbuzard pêcheur</u> (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Barge à queue noire</u> (<i>Limosa limosa</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Barge rousse</u> (<i>Limosa lapponica</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Bécasseau maubèche</u> (<i>Calidris canutus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Bécasseau sanderling</u> (<i>Calidris alba</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Bécasseau variable</u> (<i>Calidris alpina</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Bécassine des marais</u> (<i>Gallinago gallinago</i>)	Reproduction. Hivernage.
<u>Bécassine sourde</u> (<i>Lymnocyptes minimus</i>)	Hivernage.
<u>Bernache cravant</u> (<i>Branta bernicla</i>)	Hivernage.
<u>Bernache nonnette</u> (<i>Branta leucopsis</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Bihoreau gris</u> (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Blongios nain</u> (<i>Ixobrychus minutus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Bondrée apivore</u> (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Busard cendré</u> (<i>Circus pygargus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Busard des roseaux</u> (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
<u>Busard Saint-Martin</u> (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Butor étoilé</u> (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.

<u>Canard chipeau</u> (<i>Anas strepera</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Canard colvert</u> (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Canard pilet</u> (<i>Anas acuta</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Canard siffleur</u> (<i>Anas penelope</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Canard souchet</u> (<i>Anas clypeata</i>)	Reproduction. Hivernage.
<u>Chevalier aboyeur</u> (<i>Tringa nebularia</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Chevalier arlequin</u> (<i>Tringa erythropus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Chevalier culblanc</u> (<i>Tringa ochropus</i>)	Hivernage.
<u>Chevalier gambette</u> (<i>Tringa totanus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Chevalier guignette</u> (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Hivernage.
<u>Chevalier sylvain</u> (<i>Tringa glareola</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Cigogne blanche</u> (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Cigogne noire</u> (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Circaète Jean-le-blanc</u> (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Combattant varié</u> (<i>Philomachus pugnax</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Courlis cendré</u> (<i>Numenius arquata</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Courlis corlieu</u> (<i>Numenius phaeopus</i>)	Etape migratoire.
<u>Crabier chevelu</u> (<i>Ardeola ralloides</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Cygne chanteur</u> (<i>Cygnus cygnus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Cygne de Bewick</u> (<i>Cygnus columbianus bewickii</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Cygne tuberculé</u> (<i>Cygnus olor</i>)	Reproduction. Hivernage.
<u>Echasse blanche</u> (<i>Himantopus himantopus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Eider à duvet</u> (<i>Somateria mollissima</i>)	Hivernage.
<u>Engoulevent d'Europe</u> (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Faucon émerillon</u> (<i>Falco columbarius</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Faucon hobereau</u> (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction.
<u>Faucon pèlerin</u> (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Fauvette pitchou</u> (<i>Sylvia undata</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Foulque macroule</u> (<i>Fulica atra</i>)	Reproduction. Hivernage.
<u>Gallinule poule-d'eau</u> (<i>Gallinula chloropus</i>)	Résidente. Hivernage.
<u>Garrot à lil d'or</u> (<i>Bucephala clangula</i>)	Hivernage.
<u>Goéland argenté</u> (<i>Larus argentatus</i>)	Hivernage.
<u>Goéland cendré</u> (<i>Larus canus</i>)	Hivernage.
<u>Goéland leucophée</u> (<i>Larus cachinnans</i>)	Reproduction. Hivernage.
<u>Gorgebleue à miroir</u> (<i>Luscinia svecica</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Grand Cormoran</u> (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grand Gravelot</u> (<i>Charadrius hiaticula</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grande Aigrette</u> (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Gravelot à collier interrompu</u> (<i>Charadrius alexandrinus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grèbe castagneux</u> (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Reproduction. Hivernage.
<u>Grèbe esclavon</u> (<i>Podiceps auritus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Grèbe huppé</u> (<i>Podiceps cristatus</i>)	Hivernage.
<u>Grèbe jougris</u> (<i>Podiceps grisegena</i>)	Etape migratoire.
<u>Grue cendrée</u> (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Guifette moustac</u> (<i>Chlidonias hybridus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Guifette noire</u> (<i>Chlidonias niger</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Harle huppé</u> (<i>Mergus serrator</i>)	Hivernage.
<u>Héron cendré</u> (<i>Ardea cinerea</i>)	Reproduction. Hivernage.
<u>Héron garde-boeufs</u> (<i>Bubulcus ibis</i>)	Reproduction.

<u>Héron pourpré</u> (Ardea purpurea) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Hibou des marais</u> (Asio flammeus) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Huïtrier pie</u> (Haematopus ostralegus)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Locustelle lusciniôide</u> (Locustella luscinioides)	Reproduction.
<u>Macreuse noire</u> (Melanitta nigra)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Marouette de Baillon</u> (Porzana pusilla) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Marouette ponctuée</u> (Porzana porzana) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Martin-pêcheur d'Europe</u> (Alcedo atthis) ⁽³⁾	Résidente. Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Milan noir</u> (Milvus migrans) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Milan royal</u> (Milvus milvus) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Mouette mélanocéphale</u> (Larus melanocephalus) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Mouette pygmée</u> (Larus minutus) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Mouette rieuse</u> (Larus ridibundus)	Hivernage.
<u>Oedicnème criard</u> (Burhinus oedicnemus) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Oie à bec court</u> (Anser brachyrhynchus)	Hivernage.
<u>Oie cendrée</u> (Anser anser)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Oie des moissons</u> (Anser fabalis)	Hivernage.
<u>Oie rieuse</u> (Anser albifrons)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Outarde canepetière</u> (Tetrax tetrax) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Phalarope à bec étroit</u> (Phalaropus lobatus) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Phragmite aquatique</u> (Acrocephalus paludicola) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Phragmite des joncs</u> (Acrocephalus schoenobaenus)	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Pic cendré</u> (Picus canus) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Pie-grièche à tête rousse</u> (Lanius senator)	Reproduction.
<u>Pie-grièche écorcheur</u> (Lanius collurio) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Pipit rousseline</u> (Anthus campestris) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Plongeon arctique</u> (Gavia arctica) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Plongeon catmarin</u> (Gavia stellata) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Plongeon imbrin</u> (Gavia immer) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Pluvier argenté</u> (Pluvialis squatarola)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Pluvier doré</u> (Pluvialis apricaria) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Pluvier guignard</u> (Charadrius morinellus) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Pygargue à queue blanche</u> (Haliaeetus albicilla) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Râle d'eau</u> (Rallus aquaticus)	Résidente.
<u>Râle des genêts</u> (Crex crex) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Rousserolle turdoïde</u> (Acrocephalus arundinaceus)	Reproduction.
<u>Sarcelle d'été</u> (Anas querquedula)	Reproduction.
<u>Sarcelle d'hiver</u> (Anas crecca)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Spatule blanche</u> (Platalea leucorodia) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Sterne arctique</u> (Sterna paradisaea) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Sterne caspienne</u> (Sterna caspia) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Sterne caugek</u> (Sterna sandvicensis) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Sterne hansel</u> (Gelochelidon nilotica) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Sterne naine</u> (Sterna albifrons) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Sterne pierregarin</u> (Sterna hirundo) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Tadorne de Belon</u> (Tadorna tadorna)	Reproduction. Hivernage.
<u>Tournepierrre à collier</u> (Arenaria interpres)	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Vanneau huppé</u> (Vanellus vanellus)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

⁽³⁾ Espèces inscrites à l'annexe I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

4.2.2 Vulnérabilité

Le Marais Poitevin est soumis depuis les trois dernières décennies à des facteurs négatifs ayant entraîné des altérations majeures de son fonctionnement et un appauvrissement de sa valeur biologique :

- mutation des pratiques agricoles : transformation des prairies naturelles humides en cultures céréalières intensives (plus de 50 % des prairies reconverties entre 1970 et 1990) ;
- modifications du régime hydraulique : remodelage des réseaux et multiplication des ouvrages hydrauliques visant à accélérer le drainage des parcelles pour libérer toujours plus de surfaces cultivables, baisse générale du niveau des nappes, artificialisation du fonctionnement hydraulique, altération de la qualité des eaux (intrants d'origine agricole favorisant l'eutrophisation des eaux) etc ...
- multiplication des infrastructures linéaires (routes, transports d'énergie) et du bâti entraînant une fragmentation des espaces naturels qui nuit à leur fonctionnalité etc...

4.2.3 Les documents d'objectifs – DOCOB du Marais Poitevin Décembre 2003

Opérateur local : Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Proposition de Site d'Intérêt Communautaire FR5400446 de Charente-Maritime et Deux-Sèvres

Proposition de Site d'Intérêt Communautaire FR5200659 de Vendée - Directive Habitats

Zone de Protection Spéciale du Marais Poitevin FR5410100 (Directive Oiseaux)

L'ensemble des milieux du Marais Poitevin constitue un écosystème cohérent qui présente une richesse d'espèces végétales et animales considérable.

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire se regroupent en six grandes unités de milieux : au niveau du projet les milieux îles calcaires, coteaux des vallées et terrasses alluviales et Grandes cultures peuvent être concernés.

Les enjeux et objectifs sont résumés ci-après pour ces deux milieux.

Les îles calcaires et terrasses alluviales :

Habitats naturels : formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement, chênaies atlantiques mixtes acidiphiles.

Espèces patrimoniales : Azuré du serpolet, Orchidées des coteaux secs, Couleuvre verte et jaune.

Enjeu : Restauration et entretien des milieux secs (prairiaux et boisés) caractéristiques de ces sites de terres hautes en marge de la zone humide.

Objectifs Actions :

- Entretien et maintien des pelouses calcaires,
- Entretien des boisements,
- Maintien des prairies mésophiles.

Les grandes cultures des plateaux calcaires et marais desséchés :

Espèces patrimoniales : Busard cendré, Outarde canepetière et Oedicnème criard.

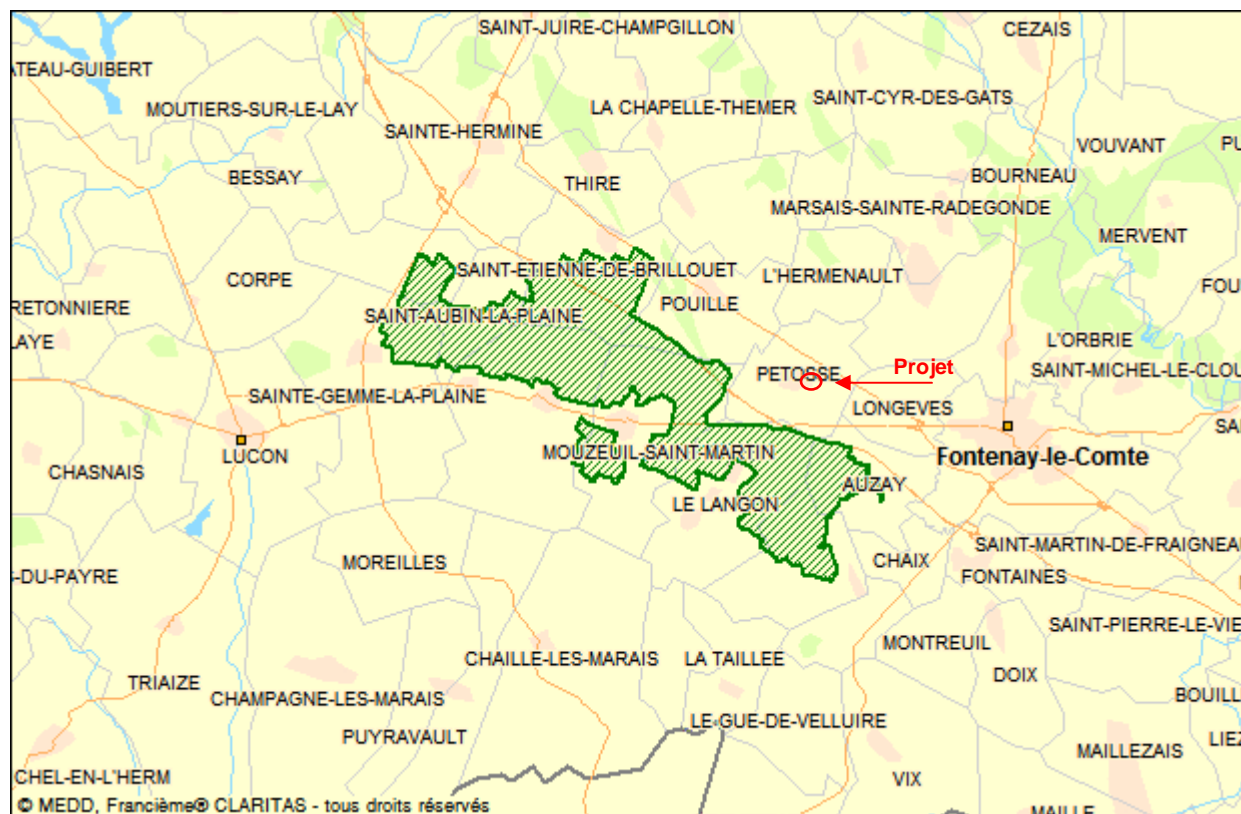
Enjeu : Concilier une céréaliculture économiquement complémentaire des ensembles prairiaux avec les enjeux environnementaux liés notamment au système hydraulique.

Objectifs Actions :

- Maintenir le réseau hydraulique,
- Aménager des bandes enherbées le long des canaux et cours d'eau,
- Protection du Busard cendré,
- Aider à la prise en compte des parcelles cultivées.

Le projet est éloigné du site et n'a pas les caractéristiques écologiques que l'on retrouve dans le site, il ne constitue pas un facteur de dégradation notable de la ZPS Natura 2000 « Marais Poitevin ».

4.3 Description de la ZPS FR 5212011 « Plaine calcaire du Sud Vendée »



4.3.1 Qualité et vulnérabilité

La plaine céréalière du sud Vendée est un des derniers endroits où se reproduit l'Outarde canepetière en Vendée. Cette espèce, qui était fréquente dans la plaine au 19ème siècle, risque de disparaître du département dans les prochaines années si des mesures ne sont pas prises d'urgence.

La cause principale de la raréfaction de l'espèce est probablement l'accroissement de la taille des parcelles lors des remembrements, qui permet le développement de la monoculture intensive, récoltée précocement.

Le secteur est également intéressant pour la reproduction du Busard cendré, de l'Oedicnème criard et de la Pie-grièche écorcheur, figurant tous trois à l'annexe I.

Par ailleurs, la zone accueille également des espèces qui ne figurent pas à l'annexe I mais qui sont intéressantes pour la région : le Moineau soulcie par exemple, occupe ici une de ses places les plus septentrionales. Non loin du littoral atlantique, la plaine voit passer chaque année plusieurs centaines d'oiseaux migrateurs. Elle accueille notamment des rassemblements post-nuptiaux d'outardes et d'oedicnèmes. La Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Milan noir... y sont régulièrement observées en halte migratoire. Les champs labourés sont favorables à l'accueil du Pluvier doré et du Vanneau huppé en hiver (plusieurs milliers viennent s'alimenter et se reposer dans les labours).

Composition du site :

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	70 %
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	20 %
Prairies améliorées	10 %

Espèces végétales et animales présentes : Oiseaux

<u>Bondrée apivore</u> (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Busard cendré</u> (<i>Circus pygargus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Busard des roseaux</u> (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Busard Saint-Martin</u> (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Caille des blés</u> (<i>Coturnix coturnix</i>)	Résidente.
<u>Cigogne blanche</u> (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Cigogne noire</u> (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Circaète Jean-le-blanc</u> (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Faucon émerillon</u> (<i>Falco columbarius</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Faucon hobereau</u> (<i>Falco subbuteo</i>)	Résidente.
<u>Faucon pèlerin</u> (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Grue cendrée</u> (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Milan noir</u> (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Milan royal</u> (<i>Milvus milvus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
<u>Oedicnème criard</u> (<i>Burhinus oedicnemus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Outarde canepetière</u> (<i>Tetrax tetrax</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
<u>Pluvier doré</u> (<i>Pluvialis apricaria</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
<u>Vanneau huppé</u> (<i>Vanellus vanellus</i>)	Hivernage.

⁽³⁾ Espèces inscrites à l'annexe I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

4.3.2 Les documents d'objectifs – DOCOB la ZPS FR 5212011 « Plaine calcaire du Sud Vendée »

Le document d'objectif a été élaboré entre décembre 2009 et novembre 2011.

Le Comité de pilotage du site a été désigné par arrêté préfectoral le 9 septembre 2008

Les enjeux du DOCOB s'articulent autour de la préservation des espèces visées par la Directive Oiseaux, notamment celles citées en annexe 1 : le Busard cendré, l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Pluvier doré et la Gorgebleue à miroir.

Les 5 espèces concernées par l'annexe 1 sont des espèces emblématiques des secteurs de plaine. Les objectifs de préservation de ces oiseaux répondent aux enjeux de protection du cortège d'oiseaux de plaine tels que la Caille des blés, la Perdrix grise, la Perdrix rouge, le Vanneau huppé, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Bruant proyer, le Pipit farlouse et autres passereaux.

Les espèces désignées au titre de l'annexe 1 de la directive sont des « espèces parapluie », dont un bon état de conservation est garant de la présence du cortège d'oiseaux de plaine.

Les enjeux du DOCOB :

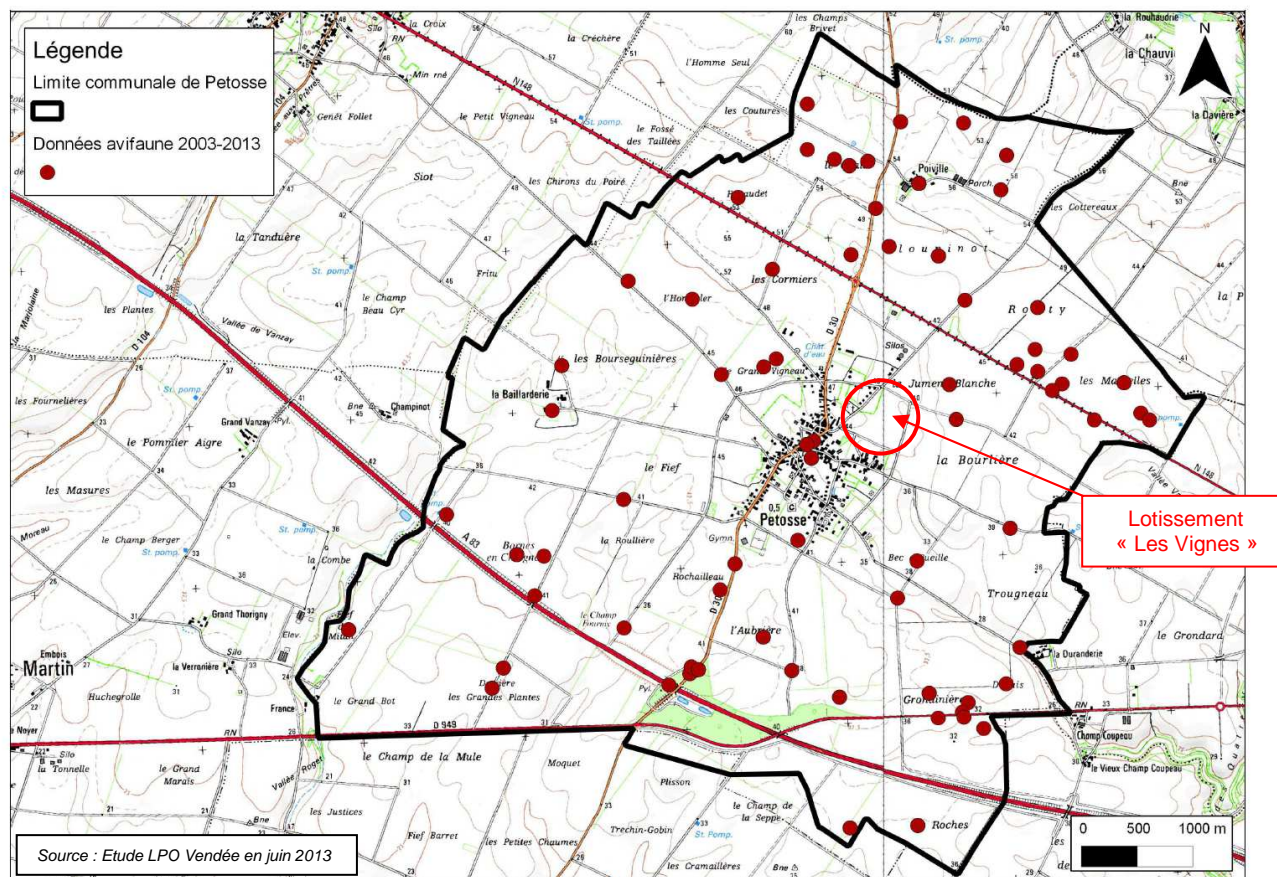
- augmentation de la ressource alimentaire,
- augmentation des habitats favorables à la reproduction,
- amélioration des capacités d'accueil pour les rassemblements post nuptiaux.

Etant donné l'écologie des éléments qui ont permis la désignation de ces sites Natura 2000 et la distance entre ces derniers et l'aire d'étude, nous pouvons considérer que le projet impacte uniquement sur le site Natura 2000 « ZPS Plaines calcaires du sud Vendée ».

5 Données avifaune de la commune de Petosse

Les données ci-après sont issues de l'étude avifaune réalisée dans le cadre de la réalisation de la carte communale, effectuée par la LPO Vendée en juin 2013.

L'avifaune présente à Petosse concerne principalement des espèces de plaine, nichant pour certaine en grandes cultures.



Au niveau du projet, aucune donnée ne confirme la présence d'espèces de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Les conclusions de l'étude préconisent un certain nombre de mesures afin de maintenir des espaces favorables à la faune et réduire les impacts de tout futur aménagement.

Les principes suivants devront être respectés :

- Conservation des haies et reconnexion des corridors biologiques,
- Conservation et création de zones refuges pour la faune,
- Plantation d'espèces locales,
- Raisonner l'utilisation de pesticide,
- Sensibilisation des utilisateurs des futures zones urbanisées.

Concernant les préconisations dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement l'étude recommande plus particulièrement de :

1. Favoriser les constructions autour du bourg pour éviter le mitage de l'espace agricole.
2. Créer de nouvelles haies, et de les raccorder aux haies existantes en favorisant les essences adaptées au milieu.
3. Créer des zones enherbées d'au moins 5 m de large entre les constructions et les zones de cultures.
4. Créer des zones favorables à l'accueil de la faune ...
5. Maintenir les chemins enherbés et de ne pas les goudronner.
6. Laisser les parcelles communes en friche avec une fauche tardive en fin d'été.

Liste des arbres et arbustes préconisés pour la plantation de haies :

- Cornouillier sanguin (*cornus sanguinea*),
- Fusains d'Europe (*Euonymus europaeus*),
- Noisetiers (*Corylus avellana*),
- Troènes communs (*Ligustrum vulgare*),
- **Charme commun** (*Carpinus betulus*),
- Merisier (*Prunus avium*),
- Pommier (vieilles variétés) (*Malus*),
- Poirier (vieilles variétés) (*Pyrus*),
- Noyers commun (*Juglans regia*),
- **Erable sycomore, Erable champêtre** (*Acer campestre*),
- Frêne commun (*fraxinus excelsior*°),
- Tilleul (*Tilia*).....

Liste des plantes à proscrire dans tout aménagement :

- Mimosa (*Acacia dealbata*),
- Erable negundo (*Acer negundo*)
- Faux-vernis du Japon (*Ailanthus altissima*),
- Arbre à papillons (*Buddleia davidii*),
- Robinier (*Robinier pseudoacacia*),
- Herbe de la pampa (*cortaderia selloana*),
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*).

6 Evaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000.

Au vu des enjeux des DOCOB pour la préservation des oiseaux de plaine et des inventaires sur les espèces et les espaces naturels présents sur la commune, plusieurs incidences pourraient survenir dans le cadre d'un projet d'aménagement du lotissement :

- Risque d'altérations, voire de destructions ponctuelles ou généralisées, temporaires ou pérennes, d'habitats abritant des espèces protégées ;
- Diminution des éléments ponctuels (arbres et haies) ;
- Expansion des emprises urbaines ;
- Augmentation du trafic routier.

Le projet peut induire en période de nidification un risque de destruction de nichées en phase travaux, notamment lors des terrassements pour les espèces nichant à même le sol comme les Busards, ou l'Œdicnème criard, mais aussi **un risque de dérangement en phase d'exploitation**. Même si l'on constate une accoutumance de certains oiseaux vis-à-vis des nuisances induites par des projets d'aménagements tels que des lotissements. **En période de nidification, les oiseaux et les juvéniles peuvent être attirés par des sources lumineuses parasites**, ce qui a pour conséquence de les empêcher de regagner leur nid ou de trouver leur direction.

La zone de recherche alimentaire de certaines espèces (Œdicnème criard, Busards cendré et Saint-Martin) **peut être perturbée**. Dans une très faible mesure, concernant les Busards, en effet la superficie importante de leur domaine vital atténue quelque peu la perturbation. C'est un peu moins le cas pour l'Œdicnème criard, dont le territoire est plus restreint.

Le projet peut induire la fragmentation et la réduction des territoires. Les inventaires réalisés par la LPO dans l'étude de juin 2013 ne confirment pas la présence d'espèces de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le site du projet d'aménagement du lotissement les Vignes. Surement dû au fait que la zone du projet est dans le prolongement des zones urbanisées existantes, entourée par une voie de ceinture. Cette zone est déjà enclavée et donc peu favorable aux oiseaux de plaines. **On peut donc penser que les incidences liées à l'aménagement de ce nouveau quartier n'auront pas d'effet significatif sur les habitats.**

La simplification du paysage par disparition des haies, arbres isolés, vignes et petits vergers (type familial) entraîne une difficulté de reproduction pour les espèces utilisant ces milieux ainsi que d'alimentation pour les insectivores. **Le projet ne prévoit aucun arrachage d'arbre ou de haie, l'impact peut être qualifié de très faible et non notable.**

Il existe un risque de mortalité par collision lié au trafic routier. L'accroissement des flux de circulation aura pour conséquence d'augmenter le dérangement des espèces nicheuses et notamment l'Œdicnème et l'Outarde Canepetière. **Ces incidences sont cependant réduites du fait de la faible augmentation relative du trafic pour la desserte du lotissement. Le risque existe déjà, la voie de ceinture est utilisée par les habitants des zones urbanisées pour relier le centre bourg.**

On peut considérer que le projet ne portera pas atteinte de manière significative aux populations et habitats des espèces ayant justifié la désignation du site. Cependant, dans le cadre du projet, un certain nombre de mesures d'évitement et de réduction des impacts sont préconisées pour assurer la pérennité de ces sites naturels.

7 Ce qui est fait en faveur de la préservation

7.1 Effets temporaires en phase travaux

La phase travaux est souvent génératrice de perturbations pour les milieux naturels (bruits, circulations des engins, vibrations ...) et plus particulièrement le milieu aquatique (eaux de ruissellement se chargeant en MES sur les sols remaniés non protégés, poussières, fuites d'hydrocarbures provenant des engins de chantier...).

Les travaux, peuvent engendrer des nuisances qui peuvent avoir des répercussions sur la qualité des habitats naturels d'intérêt communautaire, mais aussi sur les oiseaux (nidification...).

Lors de la phase travaux, il est proposé :

- De limiter l'emprise du chantier et la circulation des engins au strict nécessaire pour minimiser les impacts sur l'avifaune ;
- Que le démarrage des travaux de terrassement se fasse avant l'arrivée des oiseaux (Œdicnème criard, Busards...) sur leurs sites de nidification, soit avant début avril, afin d'éviter tout risque de destruction d'œufs puis de jeunes ;
- D'interdire tout dépôt, même temporaire ;
- La mise en place d'un suivi de chantier pour s'assurer de la mise en œuvre des mesures préconisées. Toutes les mesures de protection à mettre en place en phase chantier figureront dans le dossier de consultation des entreprises. Celles-ci élaboreront un plan de respect de l'environnement (PRE) adapté aux conditions particulières du site ;
- Aucun arrachage d'arbre ou de haie n'est prévu dans le projet.

Le respect des précautions élémentaires du site en phase travaux permettra d'éviter toute incidence significative sur le milieu naturel en général.

Compte tenu de ces éléments, les incidences indirectes temporaires en matière de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire liées aux travaux seront théoriquement très faibles voire nulles.

7.2 Effets permanents

Dès la conception du projet la problématique environnement et avifaune de plaine a été prise en compte, elle s'est concrétisée par des mesures d'évitement et de réduction des impacts pour assurer la pérennité de sites Natura 2000. L'objectif est ainsi de préserver au maximum le potentiel d'habitat pour les espèces en place.

Listes des préconisations prises dans le cadre de l'aménagement du lotissement, dont certaines sont réglementées dans le règlement du lotissement cf. PA10 art 15 :

- La réalisation d'un aménagement compact.
- La zone est déjà enclavée par une voie de ceinture entre le lotissement et l'espace agricole ouvert, il n'y a pas besoin de recréer une zone tampon entre l'espace bâti et le milieu agricole.
- Limiter les travaux pendant les périodes de nidification.
- Création de nouvelles haies, raccordées aux haies existantes en favorisant les essences adaptées au milieu, favorable à l'accueil de la faune. Cf. PA10 art 15 et son annexe.
- Création de noues enherbées.
- Raisonner l'éclairage public.
- Raisonner l'utilisation de pesticide, en partie publique et privative Cf. PA10 art 15.
- La commune laissera les parcelles communales non bâti en lisière de lotissement, en friche avec une fauche tardive en fin d'été.
- Et enfin, une sensibilisation des utilisateurs du lotissement Cf. PA10 art 15 et son annexe.

La mise en place de ces mesures, permet d'éviter toute incidence significative en matière de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire. On peut donc considérer que le projet de lotissement ne portera pas atteinte de manière significative aux populations et habitats des espèces ayant justifié la désignation du site.

8 Conclusion sur l'incidence du projet sur le site Natura 2000 et existence ou non d'effets dommageables résiduels

De par l'écologie, les effectifs, la localisation des espèces et les caractéristiques du projet, **il n'y a pas d'impact significatif.**

- Le projet n'entraîne **pas la destruction d'habitats** d'intérêts communautaires.
- Le projet ne prévoit **pas d'arrachage de haie, ni de modification de la végétation arborée.**
- Il n'a aucune incidence directe sur l'avifaune.

De plus, la mise en place de mesures appropriées décrites précédemment permet de réduire les impacts potentiels.

On peut donc considérer que l'impact résiduel du projet après aménagement sur les espèces visées par Natura 2000 sera très faible voire nul.

Le projet dans sa globalité ne remet pas en cause l'intégrité du site Natura 2000 « Plaine calcaire du Sud Vendée » et ne constitue pas un facteur de dégradation notable de Natura 2000.